

Une politique partisane ne pourra jamais remplacer une politique pratique. Au lieu d'essayer d'intentionnellement induire en erreur les pêcheurs et l'industrie de la pêche de nos régions de l'Atlantique, comme le ministre de l'Environnement a essayé de le faire à St. Andrews, il ferait mieux de se souvenir que nous sommes toujours dans l'opposition et qu'il incombe à lui-même et à ses collègues, tant qu'ils représenteront le gouvernement, de se partager la responsabilité de proposer une politique acceptable pour la majorité des pays participants à la Conférence sur le droit de la mer.

Je rappelle au ministre que les problèmes de l'industrie de la pêche n'intéressent pas seulement son ministère, mais aussi le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Sharp), le ministre des Transports (M. Marchand), le ministre des Travaux publics (M. Dubé), le ministre de la Défense nationale (M. Richardson) du point de vue de la surveillance, le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Andras), en matière d'assurance-chômage, le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gillespie) pour la commercialisation, le ministre de l'Expansion économique régionale (M. Jamieson), pour l'expansion industrielle, le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Gray), pour le contrôle des prix et de la qualité, pour ne nommer que quelques-uns des ministres directement intéressés. Chacun d'eux a un rôle relativement important à jouer dans l'expansion de notre industrie de la pêche.

Il y a tout lieu de croire que le gouvernement déploiera désormais une plus grande activité. C'est une question qui devra se régler entre le gouvernement et l'industrie. Selon moi, le gouvernement a des devoirs envers cette industrie, par exemple l'application des règlements, la conservation, la recherche biologique et la négociation d'ententes internationales. Mais l'industrie devrait pouvoir assumer certaines responsabilités, comme l'utilisation opportune des ressources, le genre et la dimension des navires de pêches, l'emplacement des usines de transformation et la commercialisation des prises ainsi que le droit de chercher de nouveaux marchés.

Un but commun devrait réunir tous les aspects de cette politique, c'est-à-dire des recettes suffisantes pour les pêcheurs et conditionneurs par rapport aux efforts déployés et aux capitaux engagés. Pour en arriver là, ils nous faudra conditionner du poisson de première qualité, sous une forme acceptable aux yeux des acheteurs. Il y a trop longtemps que nos pêcheurs sont traités comme des citoyens de seconde zone.

La condition essentielle, bien entendu, est d'obtenir l'assurance que les ressources de la pêche ne seront jamais épuisées. Par conséquent, à mon avis, les résultats de la prochaine Conférence sur le droit de la mer sont d'une importance vitale pour la région atlantique du Canada. A ce sujet, je crains que la proposition du ministre de l'Environnement visant à administrer la pêche sur notre plateau continental n'obtienne pas l'appui sincère de ses collègues du Cabinet. Je ne peux pas m'empêcher de me demander quelle position notre secrétaire d'État aux Affaires extérieures adoptera lors de cette conférence. D'après les réponses données cet après-midi par le ministre de l'Environnement, ce dernier avait de toute évidence une opinion bien à lui sur les mesures à prendre, mais il n'a pas l'appui du gouvernement. A mon avis, il a trompé le public à St.

Pêches

Andrews et il trompe les pêcheurs canadiens aujourd'hui. Tant que tout le cabinet n'approuvera pas sa proposition, nous ne pourrons pas savoir quelle sera la position du gouvernement lors de la Conférence sur le droit de la mer.

Le ministre de l'Environnement parle de la gestion de nos pêcheries du plateau continental comme s'il venait d'inventer quelque chose de nouveau. Quelle arrogance et quelle stupidité! J'aimerais lui rappeler, ainsi qu'aux autres députés, qu'en 1952, le Chili, l'Équateur et le Pérou ont affirmé, par la déclaration de Santiago, leur juridiction totale sur les eaux allant jusqu'à 200 milles de leurs côtes ou même plus loin s'ils le jugeaient nécessaire pour protéger totalement les droits et le bien-être de leurs ressortissants. C'est peut être une très bonne chose que la prochaine Conférence sur le Droit de la mer se tienne à Santiago, car la déclaration de Santiago a réussi, mieux que toute autre mesure ou document, à inciter les nations du monde à réviser d'une façon acceptable le Droit de la mer.

A mon avis, il est extrêmement important que le gouvernement canadien, avec l'appui de l'opposition, présente un front uni lors de la prochaine Conférence sur le droit de la mer si l'on veut vraiment avancer dans ce domaine. Nous devons savoir à qui appartient le fond de la mer, qui a le droit d'exploiter les minerais du fond de la mer et comment, où et à quelles profondeurs cela se fera. Nous devons connaître jusqu'où s'étendent les ressources vivantes de la mer qui appartiennent à l'État côtier. Ce ne sera pas facile à déterminer. Car lors des consultations préliminaires, très peu de gouvernements se sont montrés vraiment préoccupés de leur part de responsabilité dans la protection de l'environnement marin ou de l'intérêt qu'y prenait le monde entier. En adoptant une telle attitude, ils ne font qu'affermir leur présence sur notre plateau continental.

A l'heure actuelle, nous savons que quelque 2,000 bateaux de pêche sont actifs dans la région qui relève de la CIPAN au large de la côte est. Cette activité intense est une sorte de vol à notre insu et contribue à affaiblir nos ressources de pêche. Le ministre peut prétendre que ces pays qui appartiennent à la CIPAN ont convenu de continger leurs prises, et je sais que des contingentements ont été établis, mais je crois qu'il nous appartient à titre d'État côtier, d'assurer la surveillance de ces navires afin de contrôler leurs prises et d'inspecter les agrès de pêche pour s'assurer qu'ils sont conformes aux règlements de la CIPAN.

C'est pour cette raison que j'ai proposé au ministre de l'Environnement et au premier ministre (M. Trudeau) que le ministère prenne en main les quatre escorteurs excédentaires des forces armées canadiennes. L'idée n'est pas neuve. L'an dernier, en annonçant qu'il surveillerait ses eaux jusqu'à 200 milles de ses côtes, le Mexique a négocié aux États-Unis l'achat de 10 dragueurs de mines mesurant 215 pieds. Ces navires de la deuxième Guerre mondiale étaient remisés à San Diego et serviront à patrouiller au large dans le golfe du Mexique et sur la côte du Pacifique. Le Canada devrait depuis longtemps exercer une telle surveillance au large de la côte est. J'espère que le ministre prendra sans tarder les mesures qui s'imposent pour raffermir nos capacités de surveillance.

M. l'Orateur: A l'ordre. Comme il est 6 heures, je quitte maintenant le fauteuil.

(A 6 heures, la séance est suspendue.)